

cinq secteurs à explorer (4/5)

Développement durable : le bâtiment à la pointe

Attentes et exigences de demain, notamment sur les énergies renouvelables, sont annonciatrices de créations d'emplois dans la construction.

Avec une création de 10.000 emplois chaque année en France, dûs au seul engouement pour les panneaux solaires, les perspectives de développement économique liées au développement durable semblent prometteuses. Une attractivité pour la construction de « maisons écolos » qui se traduit déjà par une augmentation très sensible des demandes de formation, les derniers chiffres laissant apparaître que huit diplômés sur dix trouvent un emploi. Un engouement encouragé par différentes mesures prises par les pouvoirs publics. Tous les professionnels du bâtiment confirment combien les crédits d'impôts « économie d'énergie », institués depuis la loi de finances de 2005 (avec de nouveaux taux applicables à partir de janvier 2010), mais aussi les prêts à taux zéro depuis avril 2009 auront été des coups de pouce significatifs.

Nombre de métiers impactés

L'avènement des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien, géothermie, voire l'énergie hydraulique) impacte nombre de secteurs du bâti-



Les « maisons écolos » ont la cote mais nécessitent des ouvriers formés et qualifiés.

(Photo archives NR)

ment. Les entreprises d'électricité, les plombiers chauffagistes, les spécialistes de l'isolation ou encore des ravalements de façades. Il ne s'agit pas forcément de nouveaux métiers mais plutôt d'évolutions parfois significatives avec de nouvelles contraintes ou de nouvelles techniques. Il faut donc être plus performant, bien connaître son métier de base tout en se formant à des

technologies novatrices. Pôle emploi identifie les entreprises qui proposent des services en matière d'énergies renouvelables à une prospection de terrain (relations entreprises). Le développement de ces entreprises ne transparait pas de façon flagrante sur l'activité d'aide au recrutement de Pôle emploi.

Un phénomène dû à plusieurs facteurs : toutes les entreprises

d'électricité, plomberie, isolation ne sont pas orientées vers ces énergies. Et pour pouvoir exercer ces nouvelles activités, les entrepreneurs doivent obtenir des certifications. S'ajoute enfin l'absence ou quasiment de profils qualifiés dans les fichiers car il s'agit de nouveaux métiers avec des savoir-faire spécifiques.

Développement des formations

Afin de pallier le manque de profils qualifiés dans ce domaine, Pôle emploi peut initier une Action de formation préalable au recrutement (AFPR). Sous condition d'un CDD de 6 mois minimum, Pôle emploi apporte ainsi une aide financière plafonnée à l'employeur pour adapter un candidat à un poste de travail. Une formation qui ne peut dépasser 450 h sur 4 mois. Les formations traditionnelles tendent à se développer. Pôle emploi vient ainsi de mettre en place sur Vendôme une session intitulée « énergies renouvelables » destinée aux jeunes de moins de 26 ans. Des initiatives indispensables pour que les professionnels de Loir-et-Cher puissent ainsi répondre à des demandes grandissantes.

••• A Villebarou, Testar innove et forme...

La société Testar, à Villebarou, qui compte en son sein des chaudronniers, des métalliers, des électriciens, des charpentiers, est aujourd'hui reconnue pour sa capacité à répondre à des « commandes spéciales ». Un marché de niches qui demande de la réactivité, de l'imagination et beaucoup de pragmatisme, en plus d'une grande maîtrise de son cœur de métier. Avec en prime le souci de montrer l'exemple. D'où le choix de Bruno Boulay d'innover s'agissant de la consommation d'énergies de sa société. En s'intéressant concrètement au développement durable, et en optimisant ses installations avec des pompes à chaleur pour le chauffage, un éclairage à diodes contrôlé par des capteurs pour commander l'allumage, ou encore l'installation d'une éolienne de 12 m pour rendre le site plus autonome en électricité... Au point que la facture mensuelle d'électricité n'atteint plus les 200 € pour 4.500 m² de bâtiments. Cerise sur le gâteau : la mise en chantier en novembre dernier d'un nouveau bâtiment de 900 m²



Pour la construction de son nouveau bâtiment, la société Testar s'est rapprochée de la CGPME 41 et un projet pédagogique a été élaboré avec deux lycées blésois.

dont la totalité de la toiture sera composée de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 130 kW. Des choix, qui ainsi testés en direct, intégreront les offres clés en main que Testar propose parmi ses solutions personnalisées à ses clients.

Mais Bruno Boulay a souhaité pousser son raisonnement d'exemplarité au maximum. Impossible de préparer son entreprise aux marchés de l'ave-

nir sans préparer les hommes. Testar a en permanence formé des apprentis et des techniciens à tous les niveaux. Pour la construction de son nouveau bâtiment, il s'est rapproché de la CGPME 41 et un projet pédagogique a été élaboré avec les lycées « Camille-Claudiel » et « La Providence » de Blois. Les élèves encadrés par leurs professeurs, ont planché sur ce projet concret dans le cadre d'un enseignement cor-



Une éolienne de 12 m pour rendre l'entreprise plus autonome en électricité.

respondant à leur programme scolaire. Les tâches ont été définies par un cahier des charges précis, en accord entre l'entreprise et les lycées, un ingénieur coordonnant les opérations. Fin des travaux : avril 2010.

Cor. NR : J.-P. Terrien

le chiffre

26

C'est le nombre d'entreprises loir-et-chériennes référencées sur le site Internet

www.ecoconstruction41.fr

Sur ce site, la chambre de métiers et de l'artisanat 41 met à disposition un annuaire des professionnels de l'éco-construction.

pratique

Formations

Formations préalables.

Action de formation préalable au recrutement : pour former sur quatre mois un demandeur d'emploi en contrepartie d'un CDD de six mois (mesure Pôle emploi) Pour plus d'informations, s'adresser à un conseiller Pôle emploi :

> Agence Racine, 20, rue Racine à Blois

> Agence Lyautey, 29, avenue du Maréchal-Lyautey à Blois.

Pour les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, Pôle emploi proposera courant

mars une session de formation intitulée « Poseur de panneaux voltaïques » (stage d'adaptation de niveau V pour demandeurs d'emploi ayant déjà une habilitation électrique)

Pour plus d'informations, s'adresser à un conseiller Pôle emploi : agence Pole emploi - Lyautey, 29 avenue du Maréchal-Lyautey à Blois.

Pour les entreprises, les salariés :

> AFPA Veigné (37) : stage de perfectionnement de trois jours (professionnels de l'installation thermique et sanitaire) « Qualisol - installer un chauffe-eau solaire individuel (CESI) » du 16 au 18 mars ou du 14 au 16 décembre.

> Les formations agréées par FEE-Bat (Formation aux économies d'énergies des entreprises du bâtiment)

> Les organismes de formations habilités : AFPA Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours-Veigné, AFPA Centre - Orléans, Batiformation 28, IFRB Centre - Orléans.

Pour en savoir plus : www.feebat.org

demain

Le transport logistique

Un secteur qui joue sur deux tableaux : outre les entreprises spécialisées, de nombreuses sociétés disposent d'un service interne dédié. D'où une offre de postes soutenue sur le département.